

ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SOUS-PREF-2025-104-002
EN DATE DU 14 AVRIL 2025
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants de l'État (8) :

- la sous-préfète de Florac
- le général commandant la zone Terre Sud, nommé par le ministre chargé des armées
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie
- la rectrice de la région académique Occitanie
- le directeur de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Occitanie
- la directrice départementale des territoires de la Lozère
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard
- le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central

Représentants des collectivités territoriales (23) :

- pour les maires de la Lozère :
 - M. Stephan MAURIN, maire de Pont de Montvert-Sud Mont Lozère ; Mme Michèle BUISSON, suppléante
 - M. Jean HANNART, maire de Sainte Croix Vallée Française, titulaire ; M. Pascal BEAURY, maire de Mont Lozère et Goulet, suppléant ;
 - Mme Flore THEROND, maire de Florac Trois Rivières, titulaire ; M. Gérard LAMY, maire de Saint Germain de Calberte, suppléant ;
 - Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, maire de Bedouès-Cocurès, titulaire ; M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, maire de Ventalon en Cévennes, suppléant ;
- pour les maires du Gard :
 - Mme Nicole AMASSE, maire de Saint Sauveur Camprieu, titulaire ; M. Roger LAURENS, maire d'Alzon, suppléant ;
 - M. Joël GAUTHIER, maire de Val d'Aigoual, titulaire ; Mme Irène LEBEAU, maire de Dourbies, suppléante ;
- pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Lozère :
 - M. Alain ARGILIER, représentant de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes ;
 - M. Daniel BARBERIO, représentant de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ;
 - M. Christian BRUGERON, représentant de la communauté de communes Mont Lozère ;
 - M. Gérard PEDRINI, représentant de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes ;
 - M. Pierre PLAGNES, représentant de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ;
- pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Gard :
 - M. Régis BAYLE, président de la communauté de communes Pays Viganais ;
 - M. Guy CHERON, représentant de la communauté d'agglomération Alès Agglomération ;
 - M. Alexandre VIGNE, représentant de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ;

- la présidente du conseil régional de la région Occitanie
- le président du conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- le président du conseil départemental de l'Ardèche
- le président du conseil départemental du Gard
- le président du conseil départemental de la Lozère
- sur proposition du conseil départemental de la Lozère :
 - M. Denis BERTRAND, titulaire ; M. Jean-Paul POURQUIER, suppléant ;
 - Mme Michèle MANOA, titulaire ; M. Robert AIGOIN, suppléant ;
 - M. Didier COUDERC, titulaire ; Mme Dominique DELMAS, suppléante
- sur proposition du conseil départemental du Gard :
 - Mme Hélène MEUNIER, titulaire ; M. Martin DELORD, suppléant

Personnalités à compétences locale et nationale (21) :

- la présidente du conseil scientifique de l'établissement public du parc national
- M. Georges ZINSSTAG, compétent en matière d'agriculture, après consultation de la chambre d'agriculture du Gard ;
- M. Jean-François MAURIN, compétent en matière d'agriculture, après consultation de la chambre d'agriculture de la Lozère ;
- Mme Sarah DEJEAN, agricultrice résidente dans le parc national ;
- Mme Christine LACOSTE, représentante d'associations de protection de l'environnement ;
- Mme Mariette EMILE, compétente en matière de culture et traditions cévenoles et en matière d'architecture ;
- M. Nicolas de DAVYDOFF, compétent en matière de tourisme (Gard) ;
- Mme Brigitte DONNADIEU, compétente en matière de tourisme (Lozère) ;
- Mme Marylène PIEYRE, résidente permanente du cœur ;
- Mme Jeannine BOURRELY, représentante de la propriété forestière privée (Gard) ;
- Mme Sylvie COISNE, représentante de la propriété forestière privée (Lozère) ;
- M. Gilbert BAGNOL, représentant des chasseurs (Gard) ;
- Mme Line ROUSTAN, représentante des chasseurs (Lozère) ;
- M. Jean-Pierre LAGANNE, représentant des pêcheurs ;
- Mme Florence PRATLONG, compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales ;
- M. André THEROND, président de l'association cynégétique du parc ;
- M. René ROSOUX, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;
- M. Philippe BILLET, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;
- Mme Sylvie ROBERT, directrice de l'institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac ;
- M. Arnaud COLLIN, ingénieur expert biodiversité ;
- la directrice d'agence de l'Office national des forêts de Lozère

Représentant du personnel :

- M. Laurent BERNARD, titulaire ; M. Adrien MAJOUREL, suppléant.